

LA GAZETTE BRENNILIS



INFOS MAIRIE

Téléphone : 02 98 99 61 07

Fac-similé : 02 98 99 67 67

Horaires d'ouverture :

8 h – 12 h / 12h45 – 16h30

PERMANENCE DES ELUS

Les samedi de 10 à 12 h.

Tél. 02 98 99 61 07

LA POSTE & BIBLIOTHÈQUE

8h30 – midi, 13h30 – 16h30

Tél. 02 98 99 61 00

OFFICE DU TOURISME DU

YEUN ELLEZ – 02 98 81 47 06

Ouvert lundi, mardi, jeudi,

vendredi 9h30-12 h., 14 à 16 heures.

Samedi de 10 à 12.

DÉCHETTERIE (SIRCOB)

de Locmaria-Berrien,

Tél. 02 98 99 82 49.

Au Vieux Tronc, lundi au samedi,

9h-12h, 13h30-18h.

GRATUIT POUR LES PARTICULIERS.

HALTE GARDERIE, AFEPP,

AU HUELGOAT, 02 98 99 79 58

MARDI & JEUDI, 8H30-18 H,

SEULEMENT DE ZÉRO à 3 ANS.

ASSISTANTE SOCIALE

Mme Guilliec,

sur rendez-vous

Antenne de Carhaix

Tél. 02 98 99 31 50

COMMERCE AU BOURG

Tél. 0298996845

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Faute d'avoir demandé de préciser la nature et le volume de vos encombrants, nous ne pouvons que repousser au mois de juin la date de la collecte. Nous vous demandons donc de bien vouloir nous fournir ces éléments complémentaires afin que nous organisions le mode de transport.

Avec les excuses de la Gazette !



COMMERCE AU BOURG

Heures d'ouverture :

- BAR : 7h30-13h 15h-20h

dimanche : 9h-13h 16h-20h

fermé le jeudi

- COMMERCE : 8h30-13h 15h-20h

dimanche : 9h 13h

fermé le jeudi

POSSIBILITE DE LIVRAISON A

DOMICILE, 2 € pour un montant

d'achat de 20 € minimum.



TRANSPORT

PERSONNES ÂGÉES

**Sortie prévue le
21 mai 2005 à Carhaix.**

**Les personnes
intéressées peuvent
s'inscrire à la
permanence du samedi
matin ou appeler**

Madenn au

02.98.99.62.53

Prix par personne : 4 €

**UN MINIMUM DE 4
PERSONNES EST
DEMANDE**



URGENCES

Gendarmerie,

faites le 17

Pompiers, le 18

ou le 112 (*portables*)

Médecin de garde :

le 15 (*en dehors des*

heures de présence

de votre médecin

traitant)



COUP DE POUCES

« JEUNES »

La dernière réunion du 8 avril 2005 a réuni une bonne dizaine d'adolescents autour de la commission "Jeunes" et de Patrice Lautrou (animateur au sein de la CCYE).

Le *samedi 14 mai à 10h30* à la salle polyvalente se déroulera une nouvelle réunion afin de créer une association et de mettre en place quelques projets pour les vacances prochaines.

Tous les jeunes de Brennilis (ou ayant une attache à Brennilis), amis des communes voisines et parents sont conviés à cette réunion



animationS



Anciens combattants

Le verre de l'amitié du 08 mai 2005 sera servi au Charlegan et un repas aura lieu au restaurant le Yeun. Les personnes ne faisant pas partie de l'association peuvent participer au repas à leur frais en réservant au Yeun.

LE RASSEMBLEMENT A LIEU A LA MAIRIE DE BRENNILIS A 11 HEURES.



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Après avoir étudié les besoins d'un meilleur fonctionnement de la bibliothèque, nous lançons un appel aux bénévoles pour répertorier tous les livres et donner une nouvelle orientation à ce lieu plein de richesse.



TENNIS

Se renseigner auprès de la mairie pour le prêt du filet et l'utilisation du terrain



SOINS A DOMICILE

CABINET INFIRMIER :

Les infirmières ont déménagé. Leur cabinet se trouve maintenant à côté de la mairie.

Elles ont gardé le même numéro de téléphone
02.98.99.64.15



COMITE DES FETES

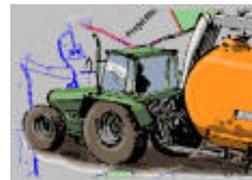
Les joueurs de pétanque et de belotes se sont retrouvés le dimanche 1^{er} m 2005 à la salle polyvalente de Brennilis et ont ainsi pu profiter d'une belle journée ensoleillée ...

LA GAZETTE BRENNILIS

COMITÉ DE RÉDACTION

Marcel Gérardin
Olivier Magoaric
Madenn Gruat
Cyrille Roygnan
Jean-Yves le Floch
Berc'hed Troadec
Courriel :

mairiebrennilis@wanadoo.fr



STATION D'EPURATION : EPANDAGE DES BOUES

Une réunion a eu lieu le 26 avril 2005 avec la société GES chargée d'établir le plan d'épandage de la station d'épuration de la commune et plusieurs personnes susceptibles de prendre des boues sur leur terres.

Les résultats d'analyse des boues provenant de la station sont en Mairie et peuvent être consultés par tous. Les conventions d'épandage ont été signées après cette réunion.

Il est essentiel pour la commune d'avoir assez de terres à sa disposition pour effectuer l'épandage des boues dans des conditions optimales. Tout le monde doit se sentir concerné !

Avec la PAC (politique agricole commune), l'épandage des boues est autorisé et la société GES peut étudier avec les agriculteurs indécis ce qui leur est permis en fonction de leur propre plan d'épandage. Si des problèmes survenaient lors de l'épandage, seule la commune serait tenue pour responsable.

D'autres personnes peuvent encore demander à intégrer le plan d'épandage.